



## **PROCES-VERBAL N° 46**

Séance du Conseil intercommunal  
du mercredi 24 mars 2021 à Chavannes-près-Renens

### **Appel**

21 délégués sont présents.

Excusés : M. Sartorelli - M. Anhorn - Mme Joliat - Mme Rodriguez et M. Waeber

Absents : M. Rayroud - M. Zavagno - Mme Maksimovic

Le quorum étant atteint, le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020**

Le procès-verbal est adopté avec une abstention et remerciements à son auteur.

### **3. Communications du Bureau - Correspondances**

La Présidente transmet un point de situation concernant l'extranet dédié au Conseil intercommunal pour la prochaine législature. Etant donné qu'il ne reste plus qu'une séance, il n'est pas opportun de créer des logins alors qu'une bonne partie des délégués va changer. Cet extranet sera donc opérationnel dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Tous les documents, depuis la création de l'Association, seront insérés sur cette plateforme.

Mme Clivaz-Luchez souhaite déposer une interpellation, laquelle sera développée au point no 8.

### **4. Communications du Comité de Direction**

M. Farine excuse l'absence de Mme Steiner pour raison de maladie avant de lire une communication relative à Regio.

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,*

*Notre dernière communication remonte à la séance du Conseil intercommunal du 24 septembre dernier. Depuis, les activités des groupes de travail se poursuivent, notamment sur le plan opérationnel, à satisfaction.*

*Le bilan du concept Regio, confié à M. Michaël Meyer, Dr ès sciences sociales, de l'Université de Lausanne, a été livré pour première lecture et analyse. Pour rappel, le rapport repose notamment sur un sondage effectué au sein de la Gendarmerie et de la POL, ainsi que des entretiens individuels.*

*Les résultats globaux démontrent que près de 70 % des sondés sont pour poursuivre le projet, 18 % pour l'arrêter et 12 % ne savent pas.*

*De plus, nous pouvons d'ores et déjà relever, succinctement, les points positifs suivants :*

- Regio favorise les échanges interpersonnels et interprofessionnels;*
- le concept représente une plus-value opérationnelle;*
- le projet est bénéfique à une harmonisation des procédures entre corps de police et, plus généralement, à la police coordonnée.*

*Pour ce qui concerne les points négatifs :*

- sans surprise, les plus gros facteurs de blocage sont les différences de statuts et les tournus non harmonisés entre Police Secours de la POL et la gendarmerie mobile (lesquels le seront en octobre 2021, la Gendarmerie s'alignant sur la POL avec la création d'une 6ème section);*
- Regio souffre d'une absence de « vision à moyen-long termes ». A ce titre, une cheffe de projet a pris ses fonctions en décembre dernier afin de répondre notamment à cette problématique déjà identifiée;*
- sans surprise non plus, la communication interne (POL/Gdm) sur le projet doit être renforcée, malgré les actions de communication pourtant menées durant le projet.*

*Nous pouvons considérer que les 1ers résultats de ce bilan sont globalement positifs sur la poursuite du projet. Le Comité de Direction s'en réjouit et tient d'ores et déjà à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la mise en œuvre de ce projet innovant et constructif pour la POL, la Police cantonale et l'organisation policière vaudoise.*

*En marge de la prochaine séance du Conseil intercommunal, le 19 mai 2021, M. Meyer viendra vous présenter le rapport d'évaluation. Nous offrirons également la possibilité aux Autorités régionales de pouvoir suivre l'allocution par visioconférence afin de respecter les normes sanitaires. Au terme de la présentation, un temps sera consacré aux questions-réponses, en présence des Commandants Antenen et/ou Gorka, lesquels seront également conviés.*

*Pour clore cette communication, en septembre dernier, nous vous annoncions que le projet CoRe, pour collaboration renforcée, avait vu le jour entre la Police cantonale et les polices communales de Région Morges (PRM), Est lausannois (PEL), Lavaux (APOL) et Chablais (EPOC). Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation, sur la base d'un sondage, dont les résultats sont semblables à ceux de Regio, puisque 70% des sondés souhaitent poursuivre le projet. Il est utile de relever que depuis le début de l'année, c'est l'ensemble des polices communales, à l'exception de Lausanne (PML) et la POL, qui ont rejoint ce projet, sous la conduite de la même cheffe de projet.*

*Merci pour votre attention.*

M. Wyssa remercie M. Farine pour ce retour. Il demande comment va se poursuivre le processus politique pour la suite de ce projet et si un planning a déjà été prévu au travers d'un préavis ?

M. Farine répond que le bilan du Professeur Meyer fait état du projet actuel mais également de son futur et des actions qui devront être prises tant dans l'opérationnel qu'au niveau politique. Ceci apparaîtra dans la présentation lors de la prochaine séance du CI.

CoRe et Regio vont modifier le paysage policier tel qu'on le connaît.

## **5. Assermentations**

MM. Combes et Raveau sont assermentés séance tenante.

## **6. Nomination d'un délégué à la Commission de gestion**

Suite à la démission de Mme Leonardi de la commune de St-Sulpice, un remplaçant doit être nommé à la Commission de gestion. M. Piller propose sa candidature. Il est nommé à l'unanimité.

## **7. Préavis no 01/2021 Crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2021 - Engagement de 5 aspirants supplémentaires pour un montant de CHF 384'300.-- entièrement compensé**

M. Blanchoud, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

M. Piller souhaite savoir si la Police de l'Ouest lausannois a déjà engagé des futurs aspirants.

M. Farine répond que la Direction de la Police de l'Ouest attend la validation de ce préavis avant de confirmer des engagements. Actuellement, le processus de recrutement est en cours mais rien n'a été validé.

### **Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 01/2021 du Comité de Direction du 3 février 2021.

Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

- d'accorder au Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2021 représentant au total une augmentation des charges de CHF 384'300.--, conformément aux détails contenus dans l'annexe.

#### **prend acte**

- que les charges restantes pour les 8 mois de formation à l'Académie de police seront portées au budget de fonctionnement 2022.

## 8. Fixation des jetons de présence 2021-2026

La Présidente explique que le Bureau s'est réuni à deux reprises afin de travailler sur une nouvelle projection des jetons de présence pour la prochaine législature. Un tableau récapitulatif a été établi avec les jetons de chaque commune. Au terme de plusieurs échanges, ce nouveau document a été validé par l'ensemble du Bureau.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée valide à la majorité (moins une abstention) les jetons de présence pour la législature 2021-2026.

## 9. Motions, postulats, interpellations

Mme Patrizia Clivaz-Luchez développe son interpellation.

### ***Qu'en est-il du harcèlement sexuel à la POLOUEST ?***

*La problématique du harcèlement sexuel au travail est actuellement discutée dans plusieurs milieux professionnels. Les corps de police n'échappent pas à ce questionnement et, en octobre 2020, une étude réalisée par le journal « Le Temps »<sup>1</sup> dans les polices genevoises et vaudoises mettaient en évidence plusieurs situations de harcèlement. Suite à cette enquête, la députée socialiste Carine Carvalho a déposé une interpellation à ce sujet au Grand Conseil.*

*Dans la mesure où la POLOUEST comporte, dans ses rangs, un certain nombre de femmes, et sans avoir aucun a priori sur le sujet, cette interpellation a pour but d'ouvrir la question.*

### ***Harcèlement sexuel au travail, de quoi parle-t-on ?<sup>2</sup>***

*« Le harcèlement sexuel au travail constitue une discrimination et une atteinte à la dignité punissable en vertu de l'article 4 de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Mais en raison de ses multiples manifestations, il demeure un objet difficile à comprendre et à prouver. «Il s'agit d'un comportement discriminatoire importun, à caractère sexuel ou fondé sur l'appartenance sexuelle d'une personne, qui porte atteinte à son intégrité dans le cadre de son travail», résume Laetitia Carreras, membre du 2e Observatoire, Institut de recherche sur les rapports de genre.*

*On distingue deux catégories de harcèlement : le chantage, sous une forme explicite ou implicite, ainsi que le climat de travail hostile. Ils peuvent s'exprimer verbalement (les avances, les propositions déplacées aussi bien que les insultes, les blagues ou les rumeurs), non verbalement (les regards appuyés, l'étalage de matériel pornographique ou de photos intimes et leur envoi via des réseaux sociaux) et physiquement (les attouchements, la contrainte sexuelle, le viol). A noter encore qu'un seul acte suffit. « La notion de répétition est absente de la définition légale », précise Laetitia Carreras. Le harcèlement sexuel s'accompagne « presque systématiquement » de mobbing, et a de multiples impacts sur la santé physique, psychique ou somatique (insomnies, maux de dos, de tête, arythmie cardiaque, asthme) en plus de peser sur les relations sociales (famille, couple etc.). »*

---

<sup>1</sup> <https://www.letemps.ch/societe/harcelement-sexuel-une-omerta-policiere>

<sup>2</sup> ibid

Dès lors, la direction de la POLOUEST peut-elle répondre aux questions suivantes :

- *Quelle est la proportion d'hommes versus de femmes dans la POLOUEST ?*
- *Quelle est la proportion d'hommes versus de femmes au sein des cadres de la POLOUEST ?*
- *Existe-t-il une volonté de discrimination positive en faveur des femmes pour les nouveaux engagements et pour les promotions, telle que recommandée par le Guide pour une police démocratique publié par l'OSCE ?*
- *Quel est le turn-over du personnel féminin versus le personnel masculin ?*
- *Le règlement interne de la POLOUEST comporte-t-il des règles de bonne conduite explicites au sujet de la prévention du harcèlement sexuel ?*
- *Si oui, comment est-il concrètement présenté au personnel, appliqué et valorisé ?*
- *Toujours à titre préventif, une formation est-elle donnée à ce sujet dans le cadre de la formation permanente ?*
- *Y a-t-il déjà eu des plaintes formelles découlant d'un harcèlement et, si oui, comment la hiérarchie a-t-elle géré le problème à un niveau individuel et collectif ?*
- *Y a-t-il eu ces dix dernières années des démissions pour lesquelles un arrière-plan de harcèlement sexuel est connu ou peut être suspecté ?*
- *Les règles d'engagement s'appliquent-elles indifféremment au personnel masculin et féminin ou existe-t-il des tâches distribuées selon des critères liés au genre ?*
- *Existe-t-il une entité indépendante de la structure hiérarchique de la POLOUEST vers laquelle des femmes confrontées à ce problème peuvent faire appel ?*
- *Si la réponse est négative, cette possibilité peut-elle être envisagée ? A défaut, en collaboration avec d'autres entités tel que le groupe IMPACT ?*

Cette interpellation est appuyée par cinq personnes. Le Comité de Direction y répondra pour la prochaine séance.

M. Piller a un doute concernant l'intitulé de l'interpellation qui n'est pas en lien avec le contenu. Le titre mentionne le harcèlement alors que le contenu concerne l'équité entre femmes/hommes.

Mme Clivaz-Luchez explique que la discrimination commence par des tâches particulières attribuées, ce qui peut amener à du harcèlement. Elle peut changer l'intitulé si cela pose problème. L'Assemblée valide le titre de l'interpellation qui est conforme.

## **10. Question(s) – Divers**

M. Deillon se questionne sur le fonctionnement du Conseil intercommunal. Deux personnes ont été assermentées durant cette séance alors qu'il lui semble qu'on ne procède pas à des assermentations durant les six derniers mois d'une législature.

Par ailleurs, M. Delessert ayant démissionné, la commune de Prilly n'est pas représentée à la Commission de gestion. Suite aux deux assermentations de ce soir, il est étonné que M. Delessert ne soit pas remplacé.

La Présidente répond que ce n'est pas obligatoire d'assermenter des personnes lors des six derniers mois d'une législature mais c'est autorisé s'il y a la possibilité.

Au Conseil intercommunal, il y a toujours le souci du quorum. Donc, si l'Assemblée a la possibilité d'assermenter des membres, c'est important de le faire.

Il y a encore les préavis comptes et gestion qui seront présentés à la prochaine séance, raisons pour lesquelles M. Piller a été nommé à la Commission de gestion.

Mme Gosteli ajoute avoir eu un contact téléphonique avec le Secrétaire du Conseil communal de Prilly qui a expliqué que le remplaçant n'avait pas encore nommé car le Conseil ne se réunissait pas avant le mois de mai. Le PLR recherche encore un remplaçant pour M. Delessert. Cette information, reçue par courriel, est transmise à M. Deillon.

La Présidente propose de nommer un délégué de Prilly, si cela est souhaité, pour les deux prochains préavis mais personne ne se propose.

La prochaine séance aura lieu le 19 mai avec une prise de congé formelle des élus actuels au terme de la séance.

Mme Sisto-Zoller demande quels politiques seront invités à cette présentation qui se fera également en visioconférence ? M. Farine répond qu'il s'agira des politiques (Syndics et Conseils communaux).

M. Birbaum demande si les délégués auront accès au rapport de 82 pages du Professeur Meyer ? M. Farine répond que ce document ne sera pas distribué en l'état à priori. Il sera consultable certainement à terme mais pas avant la séance du 19 mai. Il y aura un résumé car ce rapport est très lourd à lire. Un rapport d'audit devant être accessible, il le sera au terme du processus. M. Farine préfère ne pas trop s'avancer.

La séance est levée à 20h45.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Présidente :

La Secrétaire :



P. Käslin



S. Gosteli